



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/71/Corr.1
8 juillet 1997

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 13 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA TROISIEME DECENNIE
DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Rapport de M. Maurice Glèlè-Ahanhanzo, Rapporteur spécial sur les formes
contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie
et de l'intolérance qui y est associée, conformément à la
résolution 1996/21 de la Commission des droits de l'homme

Rectificatif

Le présent rectificatif est publié en application de la décision 1997/125 de la Commission des droits de l'homme, en date du 18 avril 1997, intitulée "Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée".

Au paragraphe 27 du rapport E/CN.4/1997/71, supprimer la dernière phrase de la section 3 qui se lit comme suit :

"L'utilisation de thèmes antisémites européens chrétiens ou laïques dans des publications musulmanes ne cesse d'augmenter en même temps que les extrémistes musulmans s'inspirent de plus en plus de leurs propres traditions religieuses, principalement du Coran, comme source première d'inspiration antijuive."

Le reste de la citation demeure inchangé.
